

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 98-0556/PR/MERN portant création d'une commission chargée de la révision de la structure des prix des produits pétroliers vendus sur le marché intérieur.

n° 98-0556/PR/MERN

Ministère
MINISTÈRE DE L'ENERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

Date de publication
3 octobre 1998

Numéro JO
n° 19 du 15/10/1998

Date du numéro
15 octobre 1998

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

Vu la constitution du 15 septembre 1992

Vu le décret n°97-0191/PRE du 28 décembre 1997 portant remaniement du Gouvernement djiboutien et fixant ses attributions

Vu l'ordonnance n°80-089 du 14 juillet 1980 portant création de l'Établissement Public des Hydrocarbures

Vu le décret n°80-090/PR du 14 juillet 1980 portant statuts de l'Établissement Public des Hydrocarbures

SUR proposition du Ministre de l'Énergie et des Ressources Naturelles ;

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est créé une commission nationale interministérielle chargée de la révision des structures des prix des produits pétroliers vendus sur le marché intérieur.

Article 2

Cette commission qui sera présidée par le Ministre de l'Énergie et des Ressources Naturelles est composée de

- Mme. Souad Idriss Farah : Directeur Général P.I de l'Établissement Public des hydrocarbures -Mr. Abdi Farah Chideh : Secrétaire Général du Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles – Mr. Mohamed Abdi Douksieh : Secrétaire Général du Ministère des Finances – Mr. Hassan Ali Bahdon : Chef de Service des affaires économiques.

Article 3

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.

Par le président de la République
Chef du Gouvernement
signé P.O le directeur de cabinet P.
Pour ampliation conforme le Secrétaire Général
du Gouvernement

AMIN MOHAMED ROBLEH